

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2015180CS0201**

Comité Syndical du 29 juin 2015

**Date de convocation : 17 juin 2015
Date d'affichage : 30 juin 2015**

OBJET : Budget principal 2015 : décision modificative n°2.

L'an deux mille quinze, le vingt neuf du mois de juin à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Françoise PERRIN.

Nombre total de délégués :	72
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	45
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président

Demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°2 du budget principal 2015 est la suivante :

Abréviations utilisées dans le projet de décision modificative :

- EP : éclairage public,
- CE : communications électroniques,
- RDE : réseaux publics de distribution d'électricité,
- AE : alimentations électriques (extensions et raccordements),
- RODP : redevance d'occupation du domaine public.
- C : Chapitre
- F : Fonction
- A : Article
- O : Opération
- S : Service
- R/O : Réel ou Ordre
- RaR : Restes à réaliser

SECTION FONCTIONNEMENT – Dépenses

Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou Ordre	Libellé	DM n°2 - 2015
011	01	60623			R	Alimentation	1 500,00
	814	61523			R	Entretien de voies et réseaux	250 000,00
	01	6188			R	Divers - Autres frais divers	6 500,00
	01	6238			R	Divers - Relations publiques	6 000,00
	01	627			R	Services bancaires et assimilés	4 000,00
	01	6288			R	Divers - Autres services extérieurs	2 000,00
Total chapitre 011							270 000,00
012	01	6218			R	Autre personnel extérieur	10 000,00
	01	6455			R	Cotisations Assurances Personnel	4 000,00
Total chapitre 012							14 000,00
023	01	Total chapitre 023			O	Virement section d'investissement	156 460,43
MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							440 460,43

SECTION FONCTIONNEMENT – Recettes

Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou Ordre	Libellé	DM n°2 - 2015
70	816	70388			R	Redev occupation domaine public	202 500,00
Total chapitre 70							202 500,00
74	814	74748		EP215	R	Attributions et participations	-338 002,72
	814	74748		EP275	R	Attributions et participations	-416 505,07
	814	74748		EPE	R	Attributions et participations	200 000,00
	816	74748		CE465	R	Attributions et participations	250 000,00
	816	74748		CE475	R	Attributions et participations	177 083,33
	816	74748		CE485	R	Attributions et participations	192 500,00
	814	74758		EPE	R	Attributions et participations	50 000,00
Total chapitre 74							115 075,54
75	01	751		R1E	R	Redev, fermiers, concessionnaires	100,00
	01	751		R1GN	R	Redev, fermiers, concessionnaires	33 000,00
Total chapitre 75							33 100,00
MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT							350 675,54

SECTION INVESTISSEMENT – Dépenses

Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou Ordre	Libellé	DM n°2 - 2015
13	816	1328	364		R	Annulation titres pour remboursement tiers	100 000,00
	816	1328	363		R	Annulation titres pour remboursement tiers	4 000,00
Total chapitre 13							104 000,00
23	816	2315	35335R		R	RDE SDEG 16 Effac Réseaux Cnes rurales Retenues non subv	1 200 000,00
	816	2315	35465		R	CE Effac Réseaux Subv RODP Mutualisée	600 000,00
	816	2315	35475		R	CE Effac Réseaux Subv RODP non Mutualisée	250 000,00
	816	2315	35485		R	CE Effac Réseaux non Subv RODP Mutualisée	220 000,00
Total chapitre 23							2 270 000,00
041	816	2762		RDE335R	O	RDE SDEG 16 Effac Réseaux Cnes rurales Retenues non subv	200 000,00
Total chapitre 041							200 000,00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT							2 574 000,00

SECTION INVESTISSEMENT – Recettes

Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou Ordre	Libellé	DM n°2 - 2015
021	01	021			O	Virement de la sect. fonctionnement	156 460,43
Total chapitre 021							156 460,43
13	816	1323	35465		R	CE Effac Résx Subv RODP Mutualisée	175 000,00
	816	1323	35475		R	CE Effac Résx Subv RODP non Mutual.	72 916,67
	814	13248	215		R	EP Campagne Vapeur de Mercure	248 231,48
	814	13248	274		R	EP Travaux neufs	4 329,92
	814	13248	275		R	EP Travaux neufs	196 168,55
	814	13258	215		R	EP Campagne Vapeur de Mercure	89 771,24
	814	13258	275		R	EP Travaux neufs	170 336,52
	816	13258	363		R	RDE Ext & Raccordements	7 785,19
	814	1328	273		R	EP Travaux neufs	1 500,00
	814	1328	274		R	EP Travaux neufs	1 500,00
	814	1328	275		R	EP Travaux neufs	50 000,00
	Total chapitre 13						
16	816	1641	35335R		R	RDE SDEG 16 Effac Réseaux Cnes rurales Retenues non subv	1 000 000,00
Total chapitre 16							1 000 000,00
041	816	2315		RDE335R	O	RDE SDEG 16 Effac Réseaux Cnes rurales Retenues non subv	200 000,00
Total chapitre 041							200 000,00
27	816	2762		RDE335R	R	RDE SDEG 16 Effac Réseaux Cnes rurales Retenues non subv	200 000,00
Total chapitre 27							200 000,00
MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT							2 574 000,00

BUDGET PRINCIPAL 2015 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2015 + restes à réaliser 2014 + décision modificative 2015 - n°1		Décision modificative 2015 n°2		Budget global 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 608 523,49	20 110 581,35	440 460,43	350 675,54	19 048 983,92	20 461 256,89
Investissement	52 999 443,79	52 999 443,79	2 574 000,00	2 574 000,00	55 573 443,79	55 573 443,79
Total	71 607 967,28	73 110 025,14	3 014 460,43	2 924 675,54	74 622 427,71	76 034 700,68
Différence	1 502 057,86		-89 784,89		1 412 272,97	

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, procède au vote par chapitre :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 :

53 voix pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 012 :

53 voix pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 023 :

53 voix pour
0 contre
0 abstention

Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°2 du budget principal 2015 sont approuvées.

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 :

53 voix pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 74 :
53 voix pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 75 :
53 voix pour
0 contre
0 abstention

Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°2 du budget principal 2015 sont approuvées.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 13 :
53 voix pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 23 :
53 voix pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 041 :
53 voix pour
0 contre
0 abstention

Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°2 du budget principal 2015 sont approuvées.

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 :
53 voix pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 13 :
53 voix pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 16 :
53 voix pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 041 :
53 voix pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 27 :
53 voix pour
0 contre
0 abstention

Les recettes d'investissement de la décision modificative n°2 du budget principal 2015 sont approuvées.

- En conséquence, l'intégralité de la décision modificative n°2 du budget principal 2015, telle que présentée, est approuvée, à l'unanimité, par le Comité Syndical qui donne également pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.